

Médecine de prévention P7



SERVICE MÉDICAL

Service Médical de l'Université
Bâtiment Grands Moulins
16, rue Marguerite Duras 75013 PARIS
Case 7038
Tel: 01 57 27 89 65

Pour les étudiants, voir
[Service Universitaire de Médecine Préventive](#)

LA SURVEILLANCE DES PERSONNELS EXPOSES A L'AMIANTE

Nous rappelons que tous les personnels, y compris CES, CDD, enseignants et IATOS, de même que les étudiants de 3^e cycle des disciplines à risques particuliers doivent être convoqués au moins une fois par an pour une VISITE MÉDICALE. Il en est de même pour les personnels CNRS, INSERM, ou d'autres administrations qui ont passé une convention avec les Universités Paris 6 et Paris 7.

Cette visite comprend un examen clinique et des examens complémentaires définis en fonction des risques professionnels.

Elle a un CARACTÈRE OBLIGATOIRE selon les termes du décret du 28 mai 1982 modifié par le décret du 9 mai 1995 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique.

Les expositions à l'amiante, de même que les risques (chimiques, biologiques, physiques, etc..) auxquels sont soumis les salariés, sont notés dans une fiche dite "Fiche individuelle des risques professionnels".

Le RISQUE de MALADIE lié à L'AMIANTE donne lieu à une surveillance médicale spéciale, et ceci depuis 1978.

Lors de la visite médicale, un interrogatoire permet de préciser la nature de l'exposition (professionnelle, para-professionnelle, ou exposition environnementale) ainsi que la durée de cette exposition. Il s'agit d'établir de façon la plus rigoureuse possible un calendrier professionnel.

- Les radios pulmonaires ne se révélant pas assez précises, il a été décidé en CHS d'effectuer un scanner
 - après 25 ans de présence à Jussieu ;
 - au départ en retraite ;
 - et pour toute personne quittant Jussieu au bout de 20 ans d'exposition.

Pour un certain nombre de postes de travail, les risques sont bien connus ; mais, que sait-on du risque pour les sujets exposés dans les bâtiments contenant de l'amiante et dans l'environnement urbain ?

Les données épidémiologiques permettant de répondre à la question d'un risque éventuel pour ces dernières populations sont pratiquement inexistantes. Cet état de fait ne permet pas d'affirmer qu'un tel risque est exclu, ni même qu'il ne pourrait être que faible.

Par ailleurs il faut savoir que le délai d'apparition des maladies liées à l'amiante est long, de 30 à 40 ans . **La surveillance médicale adaptée doit s'exercer tout au long de la carrière et après la cessation d'activité.** La surveillance est rendue obligatoire pour les travailleurs en contact avec le matériau amiante, selon les termes du décret n° 96-98 du 7 février 1996.

En cas de changement d'affectation, le dossier est transmis, avec l'accord du salarié, au service médical du nouvel établissement.

Directrice : Marie BOUCHARLAT
Contact : Nila RADJOU
radjou.nila@univ-paris-diderot.fr
01.57.27.89.60.

ESPACE DES PERSONNELS

Maison de la santé

URGENCE MÉDICALE : composer le 01 44 27 55 55

MÉDECIN COORDONNATEUR :

Docteur Christine PARINGAUX

MÉDECINS DE PRÉVENTION :

Olivier ATAYI

Béatrice BIÉ

Nathalie LACOSTE RENARD

Anne-Marie MARTIN-SENECHAL

Christine PARINGAUX

Accueil des personnels en visite médicale

Remise à jour des dossiers médicaux

Vérification de la validité des vaccins

A la demande des médecins : visiotest, test urinaires, audiogramme

Prise en charge particulière pour les personnels partant en mission

INFIRMERIE :

Accueil dans les délais les plus brefs et en toute confidentialité des personnels et des étudiants en difficulté au travail ou dans leur vie personnelle.

Risques psycho-sociaux.

Conseils et renseignements : hygiène de vie, soins, vaccinations, orientation vers des consultations spécialisées.

Soins aux blessés et aux malades en collaboration avec :

- le SAMU

- les pompiers

- le centre anti-poison

- le CPOA (Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil) de l'hôpital Sainte-Anne

- le SIUMPPS (Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Tél. 01 44 27 30 11 - Fax 01 44 27 93 43

Infirmières

Maryse HEBERT

Brigitte OUTREQUIN

Christiane SOKHA

ADMINISTRATION

Responsable administrative

Evelyne LE GUENNEC - 01 44 27 60 10

Coordination du service

Affaires générales et gestion financière

Gestion des maladies professionnelles.

Organisation du suivi post-professionnel relatif à l'exposition à l'amiante.

Informatique

Christophe DURPAIRE - 01 44 27 76 34

Secrétariats

Marie-Hélène CLAMY - 01 44 27 39 33

Chargée des plannings des consultations, de la gestion des convocations et des changements de rendez-vous
Secrétariat médical.

Cathy ELIAZORD - 01 44 27 40 83

Chargée des plannings des examens hématologiques et des convocations. Saisie de la dosimétrie, des arrêts maladies
et des accidents du travail.

Béatrice FONTANA - Béatrice HAMEL - 01 44 27 76 34

Accueil, transferts de dossiers, classement.

Tweeter 0

J'aime 0

22/03/13

DANS CETTE RUBRIQUE

Psychologue du travail

UPMC
4 place Jussieu 75005 Paris, France
Tél. +33 1 44 27 44 27

ESPACE DES PERSONNELS

Psychologue du travail de l'UPMC : une écoute privilégiée.

PSYCHOLOGUE
DU TRAVAIL

La mission de la psychologue du travail de l'UPMC est de prendre en charge les agents en souffrance, en difficulté ou ayant subi un événement traumatisant sur le lieu de travail.

QUI PEUT RENCONTRER LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ?

Tous les personnels de l'UPMC ainsi que toute personne travaillant dans une structure UPMC peuvent demander l'aide de la psychologue dès lors qu'ils éprouvent un sentiment de mal-être au travail.

QUELS TYPES DE SITUATIONS PEUVENT ENGENDRER DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

Plusieurs facteurs peuvent être sources de souffrance comme des facteurs organisationnels, la surcharge ou la sous charge de travail, ou encore des relations conflictuelles avec ses collègues. Chaque personne réagit différemment. Les signes qui peuvent alerter sont multiples : fatigue, sentiment de solitude, peur d'aller au travail, anxiété, troubles du sommeil, cauchemars...

QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR LA PSYCHOLOGUE ?

Prise en charge individuelle

La psychologue assure l'accueil, le soutien, l'accompagnement et, si besoin, l'orientation des agents vers des personnes ressources de l'établissement ou vers des professionnels extérieurs. Elle a également pour rôle d'accompagner les agents dans le cadre d'aménagement de poste, de changement de service, en situation de reclassement.

Prise en charge collective

La psychologue du travail, sur demande des médecins de prévention, peut intervenir dans les services sur des questions d'organisation du travail, de gestion des conflits ou pour des actions de prévention.

COMMENT RENCONTRER LA PSYCHOLOGUE ?

Les médecins de prévention sont vos interlocuteurs privilégiés. Si vous souhaitez rencontrer la psychologue du travail, vous pouvez passer par le médecin de prévention ou par l'infirmerie. La psychologue assure une permanence le lundi toute la journée, le mardi matin et le mercredi toute la journée. A noter que médecins et psychologues sont soumis au secret professionnel.

CONTACT

Prise de rendez-vous auprès des infirmières : 01.44.27.30.11

Tweeter 0

J'aime 0

14/12/12